

FONDS d'INDEMNISATION des VICTIMES de l'AMIANTE

QUESTIONNAIRE CONCERNANT L'EXPOSITION A L'AMIANTE

A ne remplir que si la maladie dont l'indemnisation est demandée n'a pas été reconnue comme maladie professionnelle.

Appréciation de demandeur sur l'origine de la maladie dont l'indemnisation est demandée :

- Je n'ai pas connaissance d'une exposition à l'amiante
- Je pense que cette exposition a une autre origine que professionnelle
- Précisez si cette maladie est susceptible d'avoir une origine professionnelle et dans l'affirmative joindre un certificat médical attestant le lien possible entre l'affection et l'activité professionnelle (en l'absence d'un tel certificat, votre demande ne pourra être prise en compte).

Une déclaration de maladie professionnelle a-t-elle été faite ?

- Si oui, à quelle date ?

- Auprès de quel organisme ? (merci de préciser le nom et l'adresse)

- Et avec quel résultat ?

Activité professionnelle :

Portez dans le tableau suivant les renseignements que vous possédez, même s'ils sont incomplets, en vous aidant si besoin de la notice jointe.

Vous pouvez si vous le souhaitez donner des détails sur papier libre.

ANNEES	Employeurs (nom et si possible adresse)	Métier, activité, situations de travail	Postes de travail et circonstances d'exposition à l'amiante (1)

(1) Précisez tous les postes de travail occupés dont ceux en rapport avec une exposition à l'amiante s'ils vous sont connus.

Lire et remplir la suite du document au verso

Suite questionnaire

Expositions à l'amiante non liées à l'activité professionnelle :

Précisez les éléments suivants :

OUI NON Ne sais
pas

La victime a-t-elle habité avec une personne travaillant au contact de l'amiante ?

Si oui laquelle et combien de temps ?

A-t-elle habité, étudié ou travaillé à proximité d'une usine utilisant de l'amiante ?

Si oui laquelle et combien de temps ?

A-t-elle habité, étudié ou bricolé dans des locaux où se trouvaient des matériaux contenant de l'amiante ?

Précisez

A-t-elle été au contact de matériaux contenant de l'amiante lors d'activités (bricolage par exemple) ?

Précisez

Est elle restée à proximité de personnes travaillant au contact de l'amiante ?

Précisez

Fait à :

le

Signature :

Les informations recueillies sont nécessaires pour étudier votre demande d'indemnisation. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux services du FIVA. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, pour bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant vous pouvez vous adresser au FIVA, à l'adresse suivante : **F.I.V.A. Tour Gallieni II - 36 avenue du Général de Gaulle - 93175 Bagnolet Cedex**